Mairie de Huismes
37420

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES
Procès-verbal de la séance du Lundi 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX, Philippe ROGET.

Représentée :
Isabelle BERRUER-CHARRAIS donne procuration à Agnès BOREL
Excusée : *Elisabeth BENOIST*

Secrétaire de séance : Jean-Michel GUERTIN

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif à 20/35e
2. Adhésion au GIP RECIA et souscription au service PRIMOT
3. Subventions 2025 aux associations locales
4. Elections municipales : accord local sur la répartition des sièges de conseillers communautaires
5. Questions diverses

1-Personnel Communal :création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 20/35e

Délibération n° 2025-04-22

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que suite à l'annonce du départ de l'un des agents du service administratif, le bureau a réétudié le temps de travail de l'ensemble du service administratif. Il en a conclu que ce temps de travail était supérieur à celui des collectivités de la même strate que Huismes.
Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent administratif territorial à temps non complet à hauteur de 20/35e.
Cet agent sera principalement en charge du suivi des dossiers d'urbanisme et de l'Etat-civil ainsi que diverses fonctions (accueil agence postale,) selon les absences du service.
L'annonce relative à ce poste est déjà publiée et quelques candidatures ont déjà été reçues.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (20/35e) à compter du 15 juin 20250.

2-Adhésion de la commune au GIP RECIA

Délibération n° 2025-04-23

Le GIP RECIA est une structure de coopération instituionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif.L'adhésion de la collectivité au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés ,notamment l'application PRIMOT sollicitée par l'école.
L'adhésion au GIP RECIA est donc un prélable nécessaire avant de souscrire à l'application PRIMOT.
L'adhésion annuelle s'élève à 200€.
Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** l'adhésion au GIP RECIA et désigne Monsieur MOUTARDIER en tant que représentant titulaire et Madame BOREL en tant que représentante suppléante pour siéger à l'Assemblé Générale du GIP RECIA.

3- Souscription aux services du GIP RECIA :

Délibération n° 2025-04-24

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient désormais de souscrire à la convention de déploiement de l'application PRIMOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre Val de Loire. Cette application permet la mise en place d'un cahier de texte et d'un livret scolaire numériques, d'une messagerie,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** les termes de la convention relative à PRIMOT.

4- Subventions 2025 aux associations locales

Délibération n° 2025-04-25

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des subventions à attribuer en 2025 aux associations suivant les demandes d'aides financières déposées par les associations locales.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** (M. COIQUIL et Mme PLANTÉ ne prenant pas part au vote) de verser la globalité des subventions pour l'année 2025 aux associations qui ont produit les documents exigés (tableau en annexe)

5- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Délibération n° 2025-04-26

la composition du conseil communautaire pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- ✓ selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25 % la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,

la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la

proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la Communauté de communes doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. Les délibérations devront être adoptées **au plus tard le 31 août 2025** par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres, représentant la moitié de la population totale de la Communauté de communes ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté de communes.

- ✓ à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale de droit commun à 44 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Il est proposé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire un accord local, fixant à 50 le nombre de sièges du Conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes membres	Population municipale 2025	Nombre de sièges de conseillers communautaires
Chinon	8 121	14
Beaumont-en-Véron	2 719	6
Chouzé-sur-Loire	2 150	4
Avoine	1 994	4
Savigny-en-Véron	1 539	3
Huismes	1 446	3
Saint-Benoit-la-Forêt	848	2
Rivière	700	2
Cravant-les-Côteaux	680	2
La Roche-Clermault	546	1
Marçay	487	1
Anché	429	1
Seuilly	392	1
Cinais	378	1
Saint-Germain-sur-Vienne	358	1
Lerné	347	1
Thizay	302	1
Candes-Saint-Martin	182	1
Couziers	117	1
TOTAL	23 735	50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

-DECIDE de répartir le nombre de sièges des communes membres au sein de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire selon les dispositions de l'accord local,

-FIXE le nombre des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire à 50, conformément aux dispositions de l'accord local,

-FIXE le nombre et la répartition des sièges pour la commune de Huismes au conseil communautaire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire à 3,

6-Exercice du droit de préemption de la parcelle B 717 ,lieu-dit « la Bouzinière » :

Délibération n° 2025-04-27

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération a déjà été prise lors de la dernière réunion. Cependant, il apparaît que cette dernière n'est pas suffisamment argumentée.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération à ce sujet qui annulera et remplacera la délibération n° 2025-02-17

La parcelle concernée est située proche du bourg et est actuellement occupée par des vignes.
L'objectif de la collectivité est de permettre l'aménagement de ce terrain en l'ouvrant ultérieurement à la construction.
Le prix de vente est fixé à 1400€ pour une surface de 4 650m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à la majorité des voix (13 voix « pour »,1 « contre » (M. Philippe COIQUIL) 1 abstention, (Mme Isabelle BERRUER-CHARRAIS)) **d'acquérir** par voie de préemption le terrain situé au lieu-dit « la Bouzinière » à Huismes, parcelle B n° 717 appartenant à M. Jean-Marie CHAUVELIN et ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n°DIA037 118 25 20002.

7- Questions diverses

- ✓ **Devis logiciel facturation cantine :**
 Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logiciel utilisé jusqu'à présent ne sera plus opérationnel à compter de la rentrée. Berger Levrault a adressé un devis pour son remplacement (1900€ annuel + 700.00€ pour le paramétrage et 303 € pour l'achat d'une tablette nécessaire aux pointages des présences)
 Devant le coût relativement élevé de ce devis, il est décidé d'essayer de trouver un autre prestataire pour ce logiciel.
- ✓ **Travaux sur bâtiments communaux :**
 Madame BOREL informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a demandé des devis pour la mise aux normes des vestiaires du stade de football. Le district de football pourrait verser une subvention à ce titre.
 Les films solaires ont été posés à l'école sur les fenêtres qui n'en étaient pas encore pourvus. Cela devrait apporter un confort supplémentaire lors de fortes chaleurs.
- ✓ **Voirie :**
 Monsieur GUERTIN indique que des travaux sont en cours pour les travaux de voirie.La commission voirie sera réunie pour décider des priorités.
 Il indique que l'abribus qui a été dégradé à l'entrée de la cité du Laré va être repeint par les agents communaux. Le chantier avait été mis en attente le temps de l'enquête de gendarmerie.
- ✓ **Fêtes et cérémonies :**
 Monsieur DELUGEAU rappelle les différentes manifestations à venir et les projets :
 -7 Mai 2025 : projection d'un film sur les 80 ans de la libération à Avoine
 -8 Mai 2025 : cérémonie
 -29 juin 2025 : pique-nique élus et personnel communal
 -13 juillet 2025 : feu d'artifice
 -17 juillet 2025 : Ciné d'été
 -13 septembre 2025 : Voyage en guitare et projet d'une grande tablée
- ✓ **Fête de l'été du 21 juin 2025**
 Madame PLANTÉ présente le projet de l'APAE pour la fête des écoles du 21 juin. L'APAE a souhaité étoffer cette fête en associant d'autres associations huismoises et en organisant une fête de la musique. En soirée, une scène ouverte sera organisée suivie d'un concert puis de la prestation d'un DJ .
- ✓ **Cambriolages sur la commune**
 Monsieur DELALANDE évoque les différents cambriolages qui ont eu lieu sur la commune et l'ambiance « délétère » qui en découle sur la commune et sur les réseaux sociaux. Monsieur le Maire rappelle que son rôle est de transmettre les éventuelles

informations à ce sujet à la gendarmerie. Il rappelle aussi que la commune est inscrite au dispositif « voisins vigilants » dont les référents sont l'ensemble des conseillers municipaux.
Le conseil municipal évoque la possibilité de refaire une réunion avec la gendarmerie à propos de ce dispositif.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Lundi 23 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel GUERTIN

Le Maire
Denis MOUTARDIER

Mairie Huismes
Indre et Loire

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2025	MONTANT ALLOUE 2025	OBSERVATIONS
Subventions aux associations de Huismes		
Amicale des sapeurs-pompiers	**0.00**	*Demande non reçue*
Association des fêtes	**0.00**	*Demande non reçue*
Association des fêtes (remboursement droits vide-grenier)	**136.00**	
Amicale des chasseurs		*Demande non reçue*
Moto club de Huismes	**1 700.00**	
Football St Benoît Huismes	**600.00**	
Etoile sportive (remboursement assurance stade)		*Attestation assurance à fournir*
Entente Huismoise (Boule de Fort)	**0.00**	*Demande non reçue*
Club de l'Amitié	**400.00**	
Anciens combattants de Huismes	**400.00**	
Association des parents d'élèves et amis (transports échecs)	**0.00**	
Association des parents d'élèves et amis	**750.00**	
Harmonie municipale	**800.00**	
Association Big Band de Huismes	**0.00**	*Demande non reçue*
Amis de l'Arias	**0.00**	*Demande non reçue*
Véritables randonneurs prématurés	**0.00**	*Ne demande pas de subvention*
La Pétanque Huismoise	**450.00**	
La Pétanque Huismoise ***(prise en charge matériaux pour préau)***		
Voyage à plumes	**300.00**	
Sourires d'Afrique	**400.00**	
Les Prématurés (Théâtre)	**0.00**	*Ne demande pas de subvention*
Energies renouvelables	**0.00**	*Demande non reçue*
Tempo Felice	**0.00**	*Demande non reçue*
Le Cabas Huismois	**0.00**	
Team Guilloteau Sport	**100.00**	
Promotion Art Maison Max Ernst	**300.00**	
Les Indépendants (asso commerçants et artisans…)	**300.00**	
Total des subventions versées aux associations de Huismes =	**6636.00**	
Dotation de compensation versée par la CCCVL		
Moto Club de Huismes	**7 000.00**	
Total des subventions versées en dotation par CCCVL	**7 000.00**	
Subventions ou adhésions versées à des organismes extérieurs		
La Prévention routière	**50.00**	
Société Protectrice des animaux de Luynes	**0.00**	
Comice Agricole de l'arrondissement de Chinon (0.10€/hab.)	**150.00**	
Info emploi services du Véron	**0.00**	
Fondation du Patrimoine	**200.00**	
Fonds Local Emploi Solidarité (FLES)	**0.00**	Non :DCM
Amicale du personnel CCCVL/Communes	**150.00**	*En attente de la demande*
Association lire et Dire en Chinonais	**100.00**	
Antenne des restos du Cœur d'Avoine ***(Bons d'achats au Cabas Huismois)***	**100.00**	
SOS Calvaires (1fois)	**0.00**	
Les Amis de la Gendarmerie	**150.00**	
Les Croqueurs de Pomme	**50.00**	
CPIE	**30.00**	
Total des subventions aux associations hors commune	**980**	

Subventions ou aides versées pour les écoles de Huismes (hors APAE)		
Coopérative scolaire (2 classes maternelle)	215.00	
USEP (4 classes élémentaire)	430.00	
Prise en charge transport (règlement facture sortie fin d'année)	2250	Règlement sur l'article 624 - transports collectifs
Total des subventions/aides versées pour les écoles	2895	
TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2025=	15261	
AUTRES SUBVENTIONS A ATTRIBUER EN 2025(y compris aide sociale)		
TOTAL (crédit inscrit à l'article 65748 du budget unique 2025)	17 000.00	

Subventions liées à la participation à la Roue Tourangelle (remboursement des frais)

APAE	155.75€
Assoc .des fêtes	175.48€
Les Prématurés (Théâtre)	32.50€
Club de l'amitié et du partage	12.86€